



Commune mixte de  
**Haute-Sorne**

N° 37

**Groupe PS-Verts**  
**Question écrite**  
**Conseil général du 8 mai 2018**

**Réseau d'eau**

En fin de première législature, nous avons adopté des règlements importants concernant l'eau. Ceux-ci prennent en considération la législation cantonale qui doit impliquer une adaptation de toutes les dispositions communales à l'avenir.

Nous sommes précurseurs en la matière avec la mise en vigueur des règlements RAEP et RETE :

- RAEP : règlement relatif en approvisionnement en eau potable
- RETE : règlement relatif à l'évacuation et au traitement des eaux

Le service des eaux doit supporter les coûts de construction, d'entretien et d'exploitation des installations publiques d'approvisionnement en eau, d'évacuation et de traitement de l'eau.

Des fonds doivent être constitués pour anticiper les dépenses sachant que la durée de vie des installations peut aller de 15 ans pour les compteurs à 80 ans pour les conduites et hydrantes.

Le réseau d'eau étant caché, nous avons l'impression que celui-ci ne pose pas de problème particulier alors que la réalité démontre souvent une ancienneté certaine des réseaux et potentiellement des mesures d'assainissement conséquentes dans les années à venir.

Un système défaillant provoque des fuites d'eau et par conséquent une perte. La moyenne acceptable devrait être de l'ordre de 15% alors que celle-ci s'élève à presque 40% pour Haute-Sorne. Dans la continuité du message 112 au Conseil général du 8.5.2018, certains éclaircissements apparaissent nécessaires.

La location pour un système centralisé de surveillance et de détection engendre un coût annuel non négligeable. Ce n'est rien par rapport aux travaux d'entretien et de rénovation du réseau d'eau qui seront engendrés une fois les fuites détectées par notre nouveau système.

Aussi, j'aimerais obtenir du conseil communal un état des lieux de la situation de la commune de Haute-Sorne sur les points suivants :

1. Montants des Fonds repris au 1.1.2013 des 5 communes
2. Montant actuel des Fonds
3. État actuel du réseau d'eau (propre – usé)
4. Estimation des coûts pour assainir / entretenir le réseau
5. Planification prévue à cet effet
6. Rentabilité du réseau d'eau propre **par village** (moyenne approchant 60% pour Haute-Sorne) : ratio entre le nombre de m<sup>3</sup> d'eau injecté dans le réseau et le nombre de m<sup>3</sup> facturé aux citoyens. Cette rentabilité permet de connaître la perte d'eau et par conséquent l'état général de notre réseau.

Merci par avance pour vos réponses.

Groupe PS-Verts  
Patrick Ballaman  
8 mai 2018